

Réunion du Conseil de quartier BRABOIS

COMPTE RENDU

LE 1^{ER} FEVRIER
2024

18H00

Salle Brel – Espace Prévert

REUNION ORGANISEE PAR	Service Démocratie participative
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	Habitants : 150 personnes. Partenaires : Monsieur Philippe SAMSON, Chef du Département Architecture, Ingénierie et Nouvel Hôpital, Monsieur Francis BRUNEAU, Directeur général adjoint CHRU. Monsieur Benoit VALENTIN, Directeur technique grands projets DALKIA Elus : Monsieur le Maire Stéphane HABLOT et par ordre alphabétique : M. Philippe ATAIN-KOUADIO, Adjoint délégué à l'urbanisme, transition énergétiques, logement et habitat, hygiène, accès aux soins et gestion de crises, Mme Karima BOUDJENOUI, Adjointe déléguée à la santé et prévention, M. Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative, métropole et grands projets, mobilités, travaux municipaux, M. Henri ROUSSELOT, Adjoint à la sécurité.

Rappel de l'ordre du jour :

- Maison Médicale
- Reconstruction du CHU

I. Projet de construction d'une maison médicale

Un projet de construction d'une maison médicale est envisagé sur Brabois. Une parcelle boisée de 4000 m² (à proximité de l'école et en face du centre commercial rue du Morvan) est en cours d'acquisition auprès de la métropole par la mairie dont une partie de 900 m² serait rendue constructible pour y réaliser une maison médicale (maison pluridisciplinaire). Le restant serait classé en espace naturelle

Il s'agit d'une réelle volonté de la mairie de faire bénéficier les habitants de Brabois d'un service médical de proximité. Plusieurs études sont actuellement en cours pour trouver des investisseurs. Pour le moment, le bailleur MMh a fait une proposition de construction d'un espace médical pluridisciplinaire avec en contrepartie, la réalisation de 14 studios destinés aux étudiants.

Monsieur Bruneau, Directeur général Adjoint du CHRU, et son équipe sont très favorables à ce que les professionnels de santé se regroupent dans une maison de santé (il s'agit bien d'une logique de complémentarité et non de concurrence), l'hôpital a besoin d'une médecine de ville pour que l'hôpital puisse se concentrer sur les soins les plus spécialisés et urgents.

Questions des habitants :

- *Combien mesurerait la future construction ?*

La future construction serait alignée sur la rue d'aquitaine. La hauteur (R+2) serait similaire aux maisons attenantes. L'idéal serait que la maison médicale soit au cœur du quartier pour un intérêt de proximité.

Les places de stationnement sont-elles prévues dans le projet ? Le secteur est déjà très chargé avec la zone commerciale.

Dans la loi, les stationnements sont obligatoires en cas de construction. Il est de 1 place par logement avec un coefficient modérateur lié à la proximité de la ligne 1 de transport en commun, à cela il faut ajouter les places nécessaires au bon fonctionnement de la maison de santé. Le maire suggère de créer un **atelier stationnement** pour travailler sur ce projet en coordination avec les habitants.

- Un habitant prend la parole et pense qu'il serait judicieux de solliciter l'OHS. En effet, celui-ci participe activement aux projets de mise en œuvre de maisons médicales. Le maire souligne cette opportunité et souhaite explorer toutes les pistes possibles.
- Une habitante propose la réalisation des places de parking en dessous de la maison médicale avec un nombre places attribuées à chaque spécialiste. Elle ajoute qu'un système de barriérage avec tickets serait judicieux pour éviter le stationnement abusif.

II. Restructuration du CHRU du Grand Nancy

Le centre hospitalier universitaire de Nancy va connaître un changement majeur dans les dix prochaines années, avec le regroupement de toutes ses activités sur le plateau de Brabois. Les travaux ont débuté fin 2021 et devraient se terminer en 2031.

La première réunion de présentation du projet a eu lieu en novembre 2022, la seconde a eu lieu en été 2023 (dans le cadre de l'enquête publique), il s'agit aujourd'hui de la troisième réunion de présentation de suivi du projet. L'idée étant de faire régulièrement un point sur l'avancement de celui-ci. Voir le document « power point » présenté par la direction du CHRU joint à ce CR.

1) Rappel des principes généraux :

Le premier objectif est de **répondre aux besoins de santé de la population en y apportant une modernisation :**

- En apportant une solution à la vétusté du bâti pour des raisons de fonctionnalité et de sécurité : La plupart des installations ont plus de 50 ans, le CHU de Brabois ayant été construit en 1973 et l'hôpital d'enfants quelques années plus tard, l'hôpital de St Julien quant à lui remonte à 1900 environ et la maternité de 1930,
- Mettre fin à la dispersion des activités des soins : avec un regroupement de l'hospitalisation sur le site de Brabois, au sein du technopole (actuellement le CHRU est étalé sur 12 sites distincts dont 7 qui dispensent des soins) pour gagner un temps précieux,
- Maintien d'un hôpital ambulatoire de proximité en centre-ville,
- Mieux répondre aux besoins de santé de la population dans des délais courts.

Le deuxième objectif est de **former, attirer et fidéliser les médecins et les soignants :**

- Avec un travail de qualité dans un hôpital à la pointe,
- En mettant l'accent sur la qualité de vie au travail et sur le confort des patients (beaucoup de lits sont inoccupés par manque de soignants limitant la capacité des interventions chirurgicales),
- En favorisant les synergies entre les spécialités en regroupant l'ensemble des activités pour une meilleure dynamique (campus santé, formation, recherche...).

Chiffres clés

Le projet a été validé par le Ministre de la santé en mars 2021.

Une réévaluation du projet a été nécessaire afin de faire face à l'inflation : des efforts ont ainsi été ajustés sur les bâtiments annexes (administratives, techniques, logistique) pour conserver la raison d'être du projet.

1578 lits et places prévus (sur 1537 actuellement)

Budget : 785 millions d'euros (dont 417,8 millions financés par l'Etat).

Nombre de bâtiments prévus : 5 (dont 2 déjà existants : les bâtiments Philippe Canton et Louis Mathieu seront conservés).

2) Présentation du projet architectural

Le projet est divisé en 3 étapes :

1^{ère} étape : Phase de préparation et opérations techniques (2023-2026) (en cours)

Les objectifs de cette première étape sont de dégager l'espace de la construction (démolition) et réaliser les irrigations techniques et logistique nécessaires pour assumer les fonctions supports.

Dix opérations sont ainsi prévues :

- 1) Construction neuve d'un parking silo de 350 places : Ce parking sera réalisé avant le démarrage du chantier principal (pour éviter de perdre des places occupées en ce moment par les travaux). Face à l'accroissement des activités, 1200 places supplémentaires seront réalisées d'ici la fin des travaux (350 places d'ici 2026 et 850 places supplémentaires d'ici 2031).
- 2) Création d'une voie d'accès et plateforme chantiers : base vie (réfectoire, vestiaire, sanitaires) pour les ouvriers. A l'issue des travaux, cet espace sera transformé en parking.
- 3) Construction d'un bâtiment énergies : pour faire face aux nouveaux besoins techniques de l'hôpital (électricité, fluides médicaux, production de froid, eau potable)
- 4) Construction de la chaufferie gaz (ainsi que d'un réseau de chaleur).
- 5) Extension du magasin pour les garages, jardins et déchets : l'objectif étant de regrouper les fonctions logistiques et augmenter la capacité du magasin (stocks, espace garage pour les ambulances.)
- 6) Extension et rénovation ALTIR pour ateliers techniques : pour assurer la continuité de fonctionnement de l'hôpital.
- 7) Construction neuve : PUI-CAMS (stocks médicamenteux, dispositifs médicaux)
- 8) Extension et rénovation IMLFO : Projet institut médico-légal
- 9) Galeries et Réseaux techniques : eaux, électricité, climatisation et rafraîchissement (réseaux enterrés et galeries).
- 10) Déconstruction des ateliers, archives, garages (fin 2026).

2^{ème} étape : Opérations principales (2026-2030)

- 1) Construction neuve BMT, NBH et BFME
BMT : Bâtiment medicotechnique : plateau technique, SMUR, PC sécurité, urgences générales pour adultes, imageries, médecine nucléaire, dialyse, soins critiques, blocs opératoires, hélistation.
NBH : Nouveau bâtiment d'hospitalisation : consultations et hôpital de jour
BFME : Bâtiment femmes, mères, enfants : gynécologie, maternité (dont consultation et hospitalisation).
- 2) Equipement du bâtiment énergie
- 3) Extension poste de livraison pour les groupes électrogènes
- 4) Construction d'un bassin d'infiltration

3^{ème} étape : Destruction de la barre de Brabois et de l'hôpital d'enfants (2031)

3) Les étapes désormais terminées (depuis la réunion publique de novembre 2022)

Décembre 2022 : Achèvement des études d'impact environnemental

Janvier-mars 2023 : Recevabilité et instruction des services de l'Etat

Avril-mai 2023 : Avis de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale)

Juin-juillet 2023 : Enquête publique et réunion publique

Août 2023 : Rapport de la Commission d'enquête et avis favorable de la commission d'enquête

Septembre 2023 : arrêté préfectoral d'autorisation environnementale et jury de concours pour sélectionner les architectes et les ingénieurs (4 candidats ont été sélectionnés sur 12)

Octobre 2023 : Finalisation du programme ajusté et transmission aux 4 candidats.

4) Prochaines étapes

De mars à juillet 2024 : Commissions techniques (en fonction des spécialités) avec des acteurs internes (médecins) et des acteurs externes (métropole, collectivités territoriales, services de l'Etat)

Juin 2024 : Début des chantiers préalables (chaufferie, énergie, réseaux, base vie)

Septembre 2024 : Deuxième Jury (classement des projets de 1 à 4)

Octobre 2024 : Mise au point du projet classé en première place

Décembre 2024 : Désignation de l'équipe et du projet Lauréat

1^{er} semestre 2024 : groupe de travail sur le projet médical du centre-ville

2025-2026 : Etude de conception des constructions et début des chantiers suivants (parking, magasin, atelier, pharmacie, institut médico-légal)

2026-2030 : Chantiers suivants (BMT, NBH, BFME)

2031 : Mise en service du nouvel hôpital

5) Calendrier et impacts des différents chantiers préalables à la construction principale

Chantier 1 : Création de la voie d'accès et de la plateforme chantiers

Construction de la partie base vie (chantier en cours), des parties voiries à l'intérieur du site (voies pour les camions) et du projet de création d'une nouvelle entrée avec la réalisation d'un rond-point pour sécuriser les voies publiques et l'école élémentaires. La Métropole travaille actuellement sur ce projet au niveau de la voie d'accès au parking appartenant à la métropole derrière le centre commercial. Ce nouveau rond-point sera réalisé l'été prochain en même temps que la rénovation du rond-point situé rue du Morvan.

Chantier 2 : Modification des réseaux et galeries techniques

Des galeries seront creusées à l'intérieur de l'hôpital (de juin à septembre 2026) + réorientation de l'hélistation en fonction de l'autoroute et des bruits générés par le chantier. L'héliport devrait rester au même endroit qu'aujourd'hui.

Chantier 3 : Chaufferie et réseaux de chaleur

Avec démolition à terme de l'ancienne chaufferie (2026) et son déplacement à proximité de l'usine actuel de chauffe à la biomasse.

Chantier 4 : Pôle Energies

Construction d'un bâtiment de septembre 2024 à décembre 2025

Chantier 5 : Pôle Logistique

Rénovation du bâtiment existant avec extension de septembre 2024 à juillet 2026.

Chantier 6 : Ateliers DSTS

Rénovation du bâtiment existant avec extension de novembre 2024 à décembre 2025

Chantier 7 : Pharmacie

Lancement du concours d'architecte cette année pour une construction de mars 2026 à décembre 2027.

Chantier 8 : Institut médico-légal, unité médico-judiciaire et fœtopathologie

Rénovation du bâtiment existant avec une extension de mars 2025 à décembre 2026.

Chantier 9 : Parking silo de 350 places

Il s'agit du premier parking qui sera construit, de novembre 2025 à décembre 2026. A noter que le chantier démarrera probablement plus tôt.

Chantier 10 : Déconstructions

6) Mobilités et stationnement

Le GIP (Groupement d'intérêt public) travaille depuis 6 mois sur des études visant à fluidifier les axes de circulation A31 et A33, notamment sur les points suivants :

- Modification des voies routières et autoroutières (y compris l'échangeur de Brabois)
- Parking relais, covoiturage et mobilité douce
- Trains, bus régionaux, transports en commun et navettes

De plus, plusieurs solutions sont à l'étude pour désengorger l'avenue de Bourgogne et la rue du Morvan. De toutes les simulations réalisées jusqu'à maintenant, Manu Donati précise que la solution la plus favorable serait de réaliser une bretelle derrière la faculté de médecine qui séparerait les flux se rendant au CHRU des flux se rendant aux universités et des entreprises.

La rénovation du parking P1 aura lieu en 2024.

Des accès et places seront dédiées aux urgences, pompier, SMUR et public à proximité de l'entrée.

7) Environnement

Des études d'impact environnemental ont été menées de mars 2022 à juillet 2023.

Rappel des impacts :

- Maintien de la **biodiversité** inventoriée (faune, flore)
- **Mobilité et stationnement**
- Mesures d'évitement des **pollutions** (Sols, Air, Eaux, Bruit, Vibration, ...)
- **Infiltration** des eaux de pluie
- **Replantation** : Compensation des défrichements (8000 m²) des zones soumises à autorisation
- **Urbanisme et paysage** (Zone d'Intérêt Commun Ville-Hôpital, Corridor vert)
- **Energies, Empreinte carbone** et Ressources (EnR, RE2020, réemploi, bio sources, ...)

A noter que pour chaque arbre coupé, trois arbres seront replantés. La direction de CHRU est à l'écoute pour étudier avec les habitants les lieux où seront plantés les futurs arbres. Le maire souligne qu'il est important de replanter afin de préserver un écosystème. Ceux-ci seront plantés à la fin des travaux

Questions des habitants :

- *Pourquoi ne pas intégrer de panneaux solaires au-dessus des parkings ?*
Cela est prévu.
- *J'habite rue de Ludres, nous avons actuellement des nuisances sonores quotidiennes lorsqu'une chaufferie se met en route. Est-ce qu'il s'agit de la chaufferie biomasse ou de la chaufferie à gaz qui va être rapprochée prochainement ?*
La société Dalkia prend note et va se renseigner (c'est certainement la chaufferie biomasse).
- *Avez-vous évalué le bruit supplémentaire que cela allait engendrer ?*
Il est obligatoire de répondre à une réglementation acoustique de 3 dba d'émergence, ce qui est très faible.
- *Pourquoi ne pas déplacer l'héliport comme cela était prévu initialement ?*
Une solution a été trouvée afin de conserver l'héliport en modifiant son orientation.
- *Des navettes seront-elles prévues entre les bâtiments pour que les patients puissent s'y déplacer ?*
Des dessertes aux pieds des bâtiments sont prévues et actuellement à l'étude.
- *Que va devenir l'hôpital d'enfants ?*
Après 2031, ce bâtiment sera rénové pour y accueillir une crèche, un internat, et de l'administration (en cours d'étude).
- *Comment sera préservée la tranquillité des patients pendant ces travaux ?*
Des appareils de mesure sont prévus sur les toits en coordination avec les chefs de chantier. Si le bruit dépasse un certain seuil, les chefs de chantier seront informés en temps réel pour que les travaux puissent être ajustés (un diagnostic acoustique précis sera fait au préalable).

Monsieur le Maire conclut la réunion en remerciant les habitants et les partenaires. Il précise que cette période de mutation a besoin d'une relation permanente avec les riverains afin de répondre au mieux à leurs besoins et l'évolution du chantier. Mathieu KLEIN, Président de la Métropole du Grand Nancy, sera convié à la prochaine réunion.

Conseil de quartier BRABOIS

COMPTE RENDU

LE 06 MARS 2025

Salle J. Brel
Espace
Prévert

REUNION ORGANISEE PAR	Service Démocratie participative
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	<u>Habitants</u> : 90 personnes <u>Elus</u> : Monsieur le Maire Patrice DONATI, Monsieur Henri ROUSSELOT, Adjoint délégué Démocratie Territoire Centre, Sécurité, Monsieur Philippe ATAIN-KOUADIO, Adjoint délégué à l'urbanisme, à la transition énergétique, au logement et à l'habitat, à l'hygiène, à l'accès aux soins et à la gestion de crises, Monsieur Abdelatif CHAARI, Adjoint délégué aux Grands Projets, à l'Economie, au Marché et au Sport, Monsieur Sébastien STOCK, Adjoint délégué à la Sécurité de la Voirie, à la Gestion des Déchets et à la Propreté <u>Elus excusés</u> : Monsieur Stéphane HABLLOT, Député de Meurthe-et-Moselle pour la 2^{ème} circonscription <u>Fonctionnaires</u> : Monsieur Erwan ERMEL, Cabinet du Maire, Monsieur Yoann CIVEL, Photographe service Communication, Monsieur Frédéric JACQUE, Coordonnateur des Actions Transversales avec la Métropole du Grand Nancy, Madame Christelle ANTOINE, Secrétariat du Maire, Démocratie Participative. <u>Partenaires</u> : <i>CHRU de Nancy Brabois</i> : Monsieur Francis BRUNEAU, Directeur Général Adjoint et Monsieur Philippe SAMSON, Directeur du projet Nouvel Hôpital de Nancy, Monsieur DEBOUVERIE Marc, Président du CHRU, Chef de service et Professeur de Neurologie. <i>Métropole du Grand Nancy</i> : Bertrand MAZUR, Directeur Général Adjoint Pôle Territoires, Mobilités, Environnement.

1) Introduction de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux habitants, et présente les différents interlocuteurs de la Ville et les partenaires présents.

2) Travaux du CHRU

Par Monsieur Francis BRUNEAU, Directeur Général Adjoint CHRU et Monsieur Philippe SAMSON, Directeur du Projet Nouvel Hôpital de Nancy

Monsieur DEBOUVERIE Marc explique que le projet prévoit le regroupement de sept sites d'hospitalisation en deux principaux, à savoir Brabois et Central, avec une capacité totale d'environ 1 500 lits. Il inclut une augmentation des prises en charge ambulatoires en chirurgie et en médecine. Les bâtiments ILMathieu et Canton seront maintenus, tandis que les structures situées à l'arrière de ces bâtiments seront progressivement vidées en vue de leur démolition future, permettant ainsi la construction des nouvelles infrastructures.

Monsieur Philippe SAMSON précise la nouvelle organisation du nouveau CHRU (voir schéma ci-dessous).

Le schéma suivant permet d'illustrer l'organisation du Nouvel Hôpital de Nancy sur le site de Brabois à terme.



Les travaux sont prévus pour une période d'environ 10 ans.

Historique :

Dès 1957, l'idée de regrouper l'ensemble des services hospitaliers dans un souci d'efficience et d'efficacité pour les patients a émergé. Validé par le Conseil National pour les Investissements en Santé (CNIS) en mars 2021, le projet ambitieux du « Nouvel Hôpital de Nancy (NHN) » vise à centraliser l'essentiel des activités de médecine, chirurgie et obstétrique du CHU sur les sites des hôpitaux de Brabois, réduisant ainsi le nombre de sites de sept à un.

Ce nouvel hôpital devrait être totalement opérationnel d'ici fin 2032, avec la démolition subséquente de la barre de Brabois, l'hôpital d'enfants étant transformé en un pôle administratif. En ville, le site de l'hôpital central accueillera notamment des consultations, un service d'imagerie, un centre de prélèvement et des soins dentaires.

La signature du marché de maîtrise d'œuvre du projet du futur CHU de Nancy a été officialisée entre la direction de l'hôpital et l'agence d'architecture Michel Beauvais et Associés, lauréate du concours.

Le projet comprend la construction de trois nouveaux bâtiments sur une surface de 145 000 m², qui seront reliés à l'Institut Mathieu et au Bâtiment des Spécialités Médicales (Philippe Canton) déjà existants.

Toutes les activités du CHU seront réunies à cet endroit :

- Les urgences, la maternité et l'hôpital d'enfants dans un immeuble,
- Les plateaux techniques et la logistique dans un autre,
- Et enfin l'hospitalisation dans le troisième nouveau bâtiment.

Le nouvel hôpital comptera 1 495 lits d'hospitalisation et 192 en ambulatoire (sans nuitées).

Fin des travaux : 2032.

Budget : 750 M€, dont plus de 55 % de participation de l'État.

Des parkings provisoires seront mis en place pour maintenir le nombre de places disponibles, bien qu'ils soient destinés à disparaître à terme et remplacés par 2 parkings silos d'une capacité totale de près de 1000 places. En 2027, trois chantiers majeurs débiteront de manière échelonnée, avec des dates de début et de fin variées. En matière de mobilité, des mesures seront prises pour sécuriser les accès au chantier, notamment rue du Morvan.

Monsieur Bertrand MAZUR explique que l'amélioration de l'accès au secteur implique le déploiement de plusieurs installations. Un projet de nouveau giratoire juste avant l'entrée du parking des commerces a été élaboré pour séparer les accès au chantier et parking arrière de la Métropole. Un appel d'offres sera lancé avant la fin de l'année, suivi des travaux correspondants

Questions/réponses :

1. Budget de 750 millions d'euros :

Comment connaît-on le chiffrage avant le lancement de l'appel d'offres ?

- **Monsieur Philippe SAMSON** : Il s'agit d'une prévision. L'appel d'offres sera lancé fin 2026, et des ajustements seront forcément nécessaires par la suite, notamment en terme d'évolution des prix (inflation).

2. Construction en toit-terrasse :

Est-ce une bonne idée de maintenir cette option malgré les problèmes rencontrés sur d'autres bâtiments dans la région ?

- **Monsieur Philippe SAMSON** : Cette solution est plus adaptée aux régions ensoleillées, mais elle fonctionne également très bien en Lorraine.

Est-il possible d'installer des panneaux solaires et de travailler avec l'INRA pour végétaliser davantage le plateau ?

- **Monsieur Philippe SAMSON** : L'énergie renouvelable est prévue, mais elle ne sera pas suffisante. Un groupe électrogène est essentiel car l'énergie renouvelable n'est pas stockable. L'hôpital doit être autonome obligatoirement pendant 24 à 48 heures en cas de coupure de l'électricité. La végétalisation est en projet avec les paysagistes et les services de la Métropole du Grand Nancy. Une réunion est prévue dans une douzaine de mois pour réfléchir à ce projet et rendre le site agréable pour les patients.

3. Un accès par l'autoroute est-il prévu ?

- **Monsieur Bertrand MAZUR** : Le dossier présente une complexité notable en raison de la multiplicité des acteurs impliqués. Parmi eux, nous trouvons la Métropole du Grand Nancy (MGN), la ville de Vandœuvre, la communauté de communes Moselle et Madon secteur Chavigny, le préfet pour la supervision et les autorisations environnementales, ainsi que l'autoroute A33, qui relève de l'État. Cette dernière implique trois composantes : le maître d'ouvrage, la Direction Régionale de

l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) sous tutelle ministérielle ; l'État-exploitation pour l'entretien via la Direction Interdépartementale des Routes de l'Est (DIR EST) et les panneaux d'informations lumineux ; l'Etat local via la Préfecture qui supervise et donne les autorisations environnementales. La Région est responsable de l'autoroute, tandis que le Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) intervient dans le domaine de la santé. Une structure de coopération a été créée il y a deux ans et demi pour travailler sur les dessertes de réseau. Trois hypothèses ont été établies :

1. Breteille côté sud (montée Houdemont), mais cette option a été exclue en raison de sa longueur et des risques associés, notamment en ce qui concerne la voie réservée aux poids lourds et l'obligation de prévoir une voie d'échappatoire, laquelle déboucherait dans les résidences.
2. Breteille Brabois forestière, longeant l'autoroute côté Chavigny et Villers Lès Nancy, et débouchant sur l'hôpital par un pont au-dessus de l'autoroute.
3. Breteille forêt de Haye, passant derrière le campus santé et arrivant sur l'avenue de la Forêt de Haye.

Les solutions 2 et 3 sont en étude pour déterminer les responsabilités et les coûts.

Le projet sera soumis en temps voulu à enquête publique.

4. Quelles sont les plages horaires des interventions pour limiter les nuisances pour les habitants pendant les travaux ?

- **Monsieur Philippe SAMSON** : La préfecture limitera la circulation aux heures de pointe. Les détails seront précisés avant le démarrage du chantier.
- **Monsieur Patrice DONATI** rappelle l'arrêté du Maire pris pour réguler le bruit des chantiers sur le territoire de la commune.

5. Au niveau du giratoire près des commerces et de l'école, la sécurité des enfants sera-t-elle assurée pendant les travaux ? Une étude d'impact a-t-elle été réalisée ?

- **Monsieur Bertrand MAZUR** : Il n'y aura aucune emprise sur l'espace de l'école et sur le parking des commerces, il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact. Les entreprises en charge des travaux appliqueront les mesures habituelles et, dans la mesure du possible, les interventions seront programmées durant les périodes de vacances scolaires.

6. Les aménagements et installations prévus à l'intérieur ont-ils été étudiés en concertation avec le personnel soignant ?

- **Monsieur Marc DEBOUVERIE** : Tous les services devront être fonctionnels lorsque le dernier bâtiment sera détruit et tous les services relocalisés. L'hôpital d'enfants ne sera pas détruit mais transformé en bâtiment administratif ou en salles de formation, à proximité des soignants. Trente-quatre groupes de travail avec le personnel soignant étudient les divers sujets pour définir, avec les architectes, les locaux souhaités avec des fonctionnalités optimales.
- **Monsieur Francis BRUNEAU** : L'hôpital d'enfants sera regroupé avec la maternité régionale dans le nouveau bâtiment.

7. Une évaluation a-t-elle été réalisée pour estimer le nombre de véhicules nécessitant un stationnement sur le plateau d'ici 2035 ?

- **Monsieur Philippe SAMSON** : Le nombre de places de stationnement sur le site de l'hôpital augmentera, passant de 4 000 places actuellement à 5 500 places.
- **Monsieur Patrice DONATI** : 20 000 personnes font le va-et-vient, principalement des personnes venant de l'extérieur. La ligne 1 dessert 50 000 personnes par jour, contre 15 000 pour la ligne A. La ligne 1 reprend du service bientôt et devrait

diminuer le trafic automobile. Il faudrait aussi développer les transports interurbains. Les places de parking à l'hôpital étant trop chères, les patients et les visiteurs choisissent de se garer chez les riverains plutôt que d'utiliser les parkings payants de l'hôpital, ce qui est gênant. Le Maire rappelle qu'il n'y a toujours pas eu de réponse officielle à la demande de la mairie pour reprendre le parking privé devant les commerces. La mairie demandera à la copropriété de créer une place handicapée sur ce parking. Le parking arrière métropolitain sera transformé en zone bleue pour la clientèle des commerces.

8. Rue du Béarn :

- **Un riverain** : La rue du Béarn, bien qu'étant une impasse, connaît un trafic important. De nombreux véhicules stationnent sur la piste cyclable rue du Morvan ainsi que sur des emplacements non autorisés. En outre, ces véhicules laissent souvent leur moteur en marche pour se protéger du froid, ce qui contribue à la pollution de l'air.
- **M. DONATI** : La rue du Béarn peut être fermée au niveau du parking du CHRU afin d'empêcher les raccourcis piétonniers et ainsi perdre l'intérêt de se garer dans cette rue.

9. Peut-on réduire la vitesse des véhicules pour réduire les nuisances sonores ?

- **M. DONATI** : Le dispositif « Ville à 30 » de réduction de la vitesse et de partage de l'espace public sera mis en place prochainement à Vandoeuvre dans toutes les rues, hors les grands axes traversants. Il s'agit de réduire la vitesse à 30 km/h dans la ville, avec la pose des premiers nouveaux panneaux dès le printemps 2025. Le but est de rapprocher la vitesse de tous les modes de locomotion pour un partage de l'espace de circulation et le respect de ces espaces, tout en considérant le piéton comme prioritaire, afin de réduire les accidents graves d'une part, et de promouvoir la culture du partage de l'espace dans les villes entre les véhicules et les piétons, d'autre part. Il convient aussi de mettre en place des zones de circulation apaisée à 20 km/h dans les quartiers résidentiels fermés et les zones d'abords d'école, ainsi que dans les rues longues et étroites.

3) Circulation dans le village

Monsieur Patrice DONATI : Environ 3 000 véhicules circulent quotidiennement dans le village, qui est étroit et accidentogène, avec une pente à 18 %, notamment dans sa partie haute. Les mesures de pollution indiquent un degré en bas du village atteignant le seuil d'alerte, avec une cote à 18 %. Un essai de régulation de la circulation avec des feux tricolores n'a pas été concluant, de même que la distribution de flyers invitant les personnes véhiculées du CHRU à prendre un autre itinéraire.

Fermer le village n'est pas une solution viable. L'instauration d'un sens unique a suscité des avis partagés et n'est pas considérée comme une bonne solution. Interdire la circulation sauf pour les riverains pose la question de la définition de qui est riverain, et n'est donc pas une solution adéquate.

Une double action est proposée afin de réduire la pollution, de sécuriser la circulation et de diminuer le trafic dans le village. La vitesse moyenne n'est en général pas excessive, et un compromis en deux actions est envisagé de façon expérimental dans un premier temps :

1. Empêcher le tourne à gauche en venant du magasin « Leclerc », obligeant les usagers se rendant au CHRU à passer par la rue Général Leclerc.

2. Installer des feux tricolores alternant les phases de montée et de descente en haut du village, côté Brabois. Cette mesure, susceptible de provoquer une perte de temps pour les automobilistes, encouragera ces derniers à emprunter la rue Général Leclerc. Par ailleurs, il est recommandé de réajuster les feux de signalisation dans la rue Général Leclerc pour faciliter la circulation.

Les habitants soumettent l'idée d'installer des feux tricolores tout au long de la rue Gambetta sur plusieurs tronçons, ou d'instaurer un sens unique.

Monsieur Patrice DONATI : Ces solutions ne sont pas judicieuses car elles nuiraient à la libre circulation des habitants du village.

Un habitant : Pourquoi ne pas attendre la mise en place de la nouvelle ligne avant de prévoir la nouvelle circulation ?

Monsieur Patrice DONATI : C'est globalement ce qui sera entrepris mais même avant quand la ligne 1 transportait 50 000 voyageurs par jour, la circulation était malgré tout excessive dans le village.

Un habitant : Les habitants emprunteront à la place la rue de Houdemont pour se rendre au travail.

Monsieur Patrice DONATI : Ce n'est évidemment pas souhaité, mais le dispositif mis en place sera expérimental et nous évaluerons son efficacité. Il est essentiel que les conducteurs collaborent, ces propositions visent à améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation tout en réduisant la pollution dans le village.

4) Rénovation des rues du Morvan et du Vivarais

La réfection des rues est prévue en 2026.

La vitesse excessive des véhicules a été identifiée comme un problème majeur et récurrent, notamment en lien avec un incident impliquant un policier blessé à l'époque du mandat de Madame Nicolas. La rue du Morvan serait transformée en une voie unique à double sens, avec des pistes cyclables de chaque côté : lorsque les voitures se croisent, elles doivent se décaler sur la piste cyclable. L'objectif est de sécuriser la zone et de décourager les automobilistes de passer par cette rue, notamment ceux sortant de l'hôpital. Des chicanes seront également installées pour réduire la vitesse. Une réunion spéciale sera organisée lorsque des plans précis seront disponibles.

5) Rue Général Frère :

Des bouchons réguliers sont signalés, à cause de la temporisation des feux de signalisation. Des modifications seront effectuées et ajustées par des spécialistes, incluant une temporisation réglée pour fluidifier le trafic aux heures de haute fréquentation.

6) Points divers

Les cabinets médicaux vont ouvrir courant avril et le parking situé au-dessus de l'Espace Prévert est réservé à leur patientèle. Les habitants souhaitent que l'information soit publiée en temps voulu sur le site de la commune.

Enquête d'action pour la population :

Monsieur Philippe ATAIN-KOUADIO explique qu'une enquête est en cours pour évaluer le logement et le cadre de vie des seniors dans 18 quartiers. Un courrier de la mairie, accompagné d'un questionnaire, sera envoyé aux habitants concernés. Par la suite, un appel sera effectué par un agent de la SAPL Grand Nancy Habitat pour organiser un temps d'échange sur rendez-vous. Cette démarche vise à identifier les difficultés d'accès au logement ou au sein du logement, et à faire connaître les différents services proposés par la ville et ses partenaires. L'objectif est d'adapter ou d'améliorer le logement et de faciliter le maintien à domicile le plus longtemps possible. Les seniors sont sollicités afin de participer à cette démarche.